

Publié le 1 septembre 2017

## Économie circulaire et urbanisme : appel à projets de l'Ademe

Lors des Assises nationales de l'économie circulaire en juin 2017, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) a lancé un second appel à manifestations d'intérêt (AMI) « Économie circulaire et urbanisme ». Les participants ont jusqu'au 20 septembre 2017 pour déposer leur candidature.



*"Conduit en partenariat avec le ministère de la Transition écologique et solidaire et le Club écoquartier, cet AMI a pour but de recruter des territoires et porteurs de projets déjà impliqués dans des actions d'économie circulaire", lit-on sur le site de l'Ademe.*

Pour répondre à cet appel, les porteurs de projets doivent *"mettre en évidence [le fait] d'avoir déjà engagé une réflexion pour développer leur stratégie de planification territoriale ou pour concevoir autrement leurs projets d'aménagement urbain autour des principes de l'économie circulaire"*, précise l'Agence. Les régions, métropoles, communes ou encore **porteurs de projets urbains que peuvent être les Epl**, ont jusqu'au **20 septembre** pour déposer leur candidature. Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement, de conseils, ou encore d'une boîte à outils des méthodes d'application de l'économie circulaire.

### [En savoir +](#)

Par Grégory MASCARAU